

—

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 juin 2011

CP 11/06-41

L'an deux mil onze, le 30 juin à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Absent ayant donné procuration de vote : M. Empociello.

**« AVENIR ENTREPRISE »
AIDE IMMOBILIERE AUX ACTIVITES PRODUCTIVES
Boyer Industrie, SERP, Boyer S.A.**

—

Conformément à la délibération du Conseil Général adoptée lors de la DM2 du 16 novembre 2007, le Département peut apporter une aide financière directe aux entreprises dans leurs phases d'implantation, de développement ou de reprise, pour des projets qui englobent à la fois l'investissement immobilier, l'achat de matériel de production et les études associées à des programmes de recherche et développement.

Cette politique « Avenir Entreprise » repose donc sur trois aides (immobilier, mobilier, immatériel) qui sont mises en oeuvre concomitamment ou non en fonction du contenu du projet présenté par l'entreprise, des dépenses éligibles et, bien sûr, du nombre d'emplois maintenus ou créés.

En ce qui concerne les opérations subventionnables, le principe est d'accorder les aides départementales aux projets de développement prévus par les entreprises pour les trois années à venir. Dans ce cadre, l'aide apportée par le Département vise à répondre globalement à l'ensemble des besoins définis par l'entreprise.

En matière de développement économique, le dispositif « Avenir Entreprise » permet d'apporter des subventions tant aux acteurs privés, tels que les entreprises qui souhaitent réaliser un projet global d'investissements et exercent leur activité dans la production de biens ou de services, sous réserve que ces services concourent à l'amélioration de la production des entreprises industrielles, qu'aux acteurs publics, tels que les collectivités locales lorsqu'elles sont mandatées par des entreprises pour lesquelles elles réalisent des investissements immobiliers.

Je vous précise qu'à mi-parcours de la période de 3 ans, la Région et le Département ont prévu de rencontrer l'entreprise afin de réajuster éventuellement le programme en cours et les aides accordées.

Le taux de participation ainsi que le montant maximum de l'aide du Département sont fixés au cas par cas, en fonction des investissements à réaliser et des participations des autres collectivités, dans le respect des taux maximum d'aides cumulées autorisés par le nouveau règlement A.F.R. 2009 (aides à finalités régionales) approuvé par la Commission Européenne à savoir :

Taille des Entreprises	Taux maximum d'aides
Grandes entreprises (plus de 250 salariés)	0,00% ou règle de minimis (dans la limite de 500 000 € sur 3 ans)
Moyennes entreprises (de 50 à 250 salariés)	10%
Petites entreprises (moins de 50 salariés)	20%

Ainsi, c'est depuis le 1er janvier 2008, que ces nouvelles aides départementales intitulées « Avenir Entreprise » se sont substituées au régime du F.D.I.E. (Fonds Départemental d'Intervention Economique) que vous connaissiez.

* * * * *

I. MODALITES D'OCTROI DES 3 AIDES ISSUES DU DISPOSITIF AVENIR ENTREPRISE

1. Investissements immobiliers :

La subvention départementale pour l'acquisition, la construction ou l'aménagement de bâtiments est accordée selon un taux fixé au cas par cas par le comité « Avenir Entreprise ». Ce taux ne peut toutefois excéder les limites d'aides aux entreprises fixées dans le cadre du zonage A.F.R. calculée sur le montant HT de la dépense éligible cette subvention est plafonnée à 100 000 € sur une période de trois exercices fiscaux.

2. Acquisition d'équipements industriels de production :

La subvention départementale pour l'achat d'équipements industriels de production en relation directe avec l'activité de l'entreprise est accordée selon un taux fixé au cas par cas par le comité « Avenir Entreprise ». Ce taux ne peut toutefois excéder les limites d'aides aux entreprises fixées dans le cadre du zonage A.F.R. calculée sur le montant HT de la dépense éligible, cette aide est :

- limitée à 1/3 de la subvention possible totale,
- plafonnée à 25 000 € par programme d'investissements présenté.

3. Investissements immatériels

La subvention départementale pour :

- les études pré-opérationnelles de faisabilité technique ou commerciale,
- les audits, diagnostics ou autres types d'études de positionnement,
- les programmes de Recherche et Développement pour la mise au point de nouvelles techniques ou produits,

est accordée au taux de 20 % maximum,

est calculée sur le montant HT de la dépense éligible, l'aide est plafonnée à 10 000 € par opération.

Dans le cadre des dispositions précitées, le comité technique « Avenir Entreprise », réuni le 14 Octobre 2010, a déterminé les projets éligibles aux aides à l'acquisition de matériel de production susvisées, projets que je vous sou mets ci-après :

* * * * *

II. PROPOSITIONS D'AIDES POUR LES EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE A FINALITE ECONOMIQUE

BOUYER INDUSTRIE à Montauban

La société BOUYER a été créée par Paul BOUYER à Montauban, il y a près de 80 ans. Cette société a compté jusqu'à 500 salariés (en 1980) et a été numéro 1 mondial dans le domaine de l'électro-acoustique et s'est très vite imposée sur le marché de la sonorisation professionnelle comme une référence. BOUYER a dicté les principes à la fois techniques et de commercialisation de son activité pendant de nombreuses années, tant en France qu'à l'étranger.

En 2000, l'entreprise qui compte alors environ 230 salariés pour un Chiffre d'Affaires d'environ 15 millions d'euros est rachetée par le groupe anglo-saxon TYCO. En 2003, TYCO décide de délocaliser une partie de sa production en Tunisie et engage un plan social d'entreprise, faisant passer l'effectif à 150 salariés (pour un CA de de 10,5 M€).

En 2004, malgré le plan de restructuration et les délocalisations, TYCO, confronté à une situation difficile aux Etats-Unis, décide de mettre en vente la société BOUYER qui est finalement rachetée par le groupe allemand FUNKWERK en 2008.

En septembre 2008, la Société FUNKWERK décide de mettre en place un nouveau plan de restructuration et annonce un plan social d'entreprise avec le licenciement de 66 personnes. Ce plan social, très contesté, ne sera jamais mis en place ; ce qui amènera FUNKWERK à déposer le bilan de la société BOUYER fin 2009.

En avril 2010, suite à une analyse précise de la situation financière et des moyens nécessaires pour reprendre la société, le groupe de travail constitué par les salariés (BOUYER RES) se lance à la recherche d'un investisseur partenaire, avec l'aide de la Région et de l'ADE82. Des premiers contacts avec le groupe DEF COFLEC sont pris.

COFLEC est la société holding du groupe dont la dénomination commerciale est DEF. Ce groupe réalise plus de 129 millions d'euros de chiffres d'affaires et emploie 1 100 salariés. Il travaille avec de très nombreux clients recevant du public (hôpitaux, écoles, salles de spectacles etc) ainsi que la SNCF et la RATP...

En mai 2010, le Tribunal de Commerce de Montauban décide que la société BOUYER sera reprise par la société DEF-COFLEC et les salariés (BOUYER RES). 56 emplois sont ainsi sauvés. Deux nouvelles sociétés sont alors constituées : BOUYER SYSTÈMES (ingénierie et services) et BOUYER INDUSTRIE (production).

BOUYER INDUSTRIE se concentre sur la conception, la sous-traitance de pièces mécaniques, électroniques, le contrôle, l'assemblage des produits finis et la logistique d'expédition. BOUYER SYSTEMES, pour sa part, prescrit les solutions BOUYER INDUSTRIE auprès des grands comptes et bureaux d'études, et répond aux appels d'offres concernant les installations qui nécessitent des compétences de systèmes performants.

La recherche de nouveaux locaux devient rapidement un enjeu important pour assurer le développement des deux nouvelles entités, notamment en termes d'optimisation des flux de production et d'adéquation des volumes aux enjeux de stockage, tout en conservant la localisation qui permette de conserver les emplois à Montauban.

Les anciens bâtiments CAPELLE situés à proximité d'ALBASUD sont sélectionnés. La nouvelle usine, d'une superficie totale d'environ 5000 m², va accueillir l'ensemble des salariés des sociétés BOUYER (Systèmes et Industries) dès mai 2011.

Pour rappel, 56 personnes ont été reprises de l'ex. BOUYER SAS et particulièrement l'ensemble de l'équipe R&D et les commerciaux systèmes export.

Depuis, BOUYER INDUSTRIE a renforcé ses équipes de management (responsable R&D, responsable administration des ventes et logistique,...) et ses équipes administrative et technique (personnel bilingue aux achats et SAV,...) et BOUYER SYSTÈMES a étoffé ses équipes en contrôle de gestion, personnel bilingue pour les devis techniques.

L'ensemble des deux entités compte aujourd'hui 63 personnes, sans compter quelques personnels intérimaires et le développement de l'activité de sous-traitants locaux, notamment en réalisation de pièces de tôlerie et en assemblage de bas niveau.

Le développement de l'entreprise à court et moyen terme passe par l'embauche d'ingénieurs commerciaux France et export ainsi que de ressources en mécanique et analyse vibratoire (acoustique).

► LE PROJET

Après une étude approfondie de l'ensemble des données du marché de la sonorisation, il apparaît que la demande en sonorisation de sécurité est en hausse, compte-tenu des nouvelles normes européennes, et ce, au détriment de la sonorisation dite « de confort ».

L'entreprise Bosch qui est arrivée récemment sur ce marché, avec un positionnement concurrent de Bouyer et des produits techniquement aboutis a, en 9 ans, développé son chiffre d'affaires à hauteur de 5 M€ (contre 6,5 M€ pour Bouyer).

Suivant cet exemple, les axes de développement stratégiques de l'entreprise sont les suivants :

- remise à niveau technique des produits structurés sur 2 gammes (distribution & systèmes)
- extension du portefeuille produits au moyen de partenariats sur les domaines connexes (ie : sonorisation semi-scénique, systèmes de conférence,)
- constitution d'une gamme de nouveaux produits dans les domaines sécurité / architecture IP / services de maintenance / qualité du son
- définition d'une offre de services de type maintenance
- conquête de nouveaux marchés
- développement d'une offre sécurité incendie et sonorisation de sécurité intégrée, en réponse aux offres des concurrents de systèmes de sécurité

L'entreprise se propose de réaliser ces objectifs stratégiques en se basant sur ses points forts :

- réputation de la marque tant en France qu'à l'étranger
- qualité et fabrication sur un site en France
- capacité d'intégration systèmes et solutions complètes
- force commerciale maîtrisant les produits et le marché

L'objectif du projet est d'aménager dans des locaux plus adaptés aux nouvelles contraintes de production (stockage, sécurisation...) et aux nouvelles ambitions de croissance de l'entreprise, tout en permettant de conserver les emplois à Montauban.

Il faut aussi noter que dans le cadre de la reprise de Bouyer SAS, les locaux situés en ZI Nord de Montauban n'ont pas été repris et doivent donc être libérés avant fin 2011 (soit 12 mois après le jugement du Tribunal de Commerce).

► LES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILIER

	A réaliser	Retenu Conseil Général
Investissement immobilier		
Chambre acoustique de mesure	128 000 €	128 000 €

Compresseur et circuit d'air comprimé	25 305 €	0 €
Détecteur à incendie	85 000 €	0 €
Intrusion et contrôle d'accès	65 000 €	65 000 €
Aménagement zone pour vernissage	23 200 €	23 200 €
Totem et signalétique	9 950 €	0 €
Palettiens	27 995 €	0 €
Portes automatiques de SAS	9 969 €	9 969 €
TOTAL IMMOBILIER	374 419 €	226 169 €

Ces travaux immobiliers sont éligibles à la politique *Avenir Entreprise* du Conseil Général qui pourrait intervenir à hauteur maximale de 20 % des dépenses retenues.

Les dépenses relatives au compresseur et circuit d'air comprimé, au détecteur à incendie, à la signalétique et aux palettiens ne sont pas retenues car elles font l'objet d'une intervention de la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban.

► LE COÛT DE L'OPÉRATION

Investissements	Montant H.T.
Immobilier	374 419 €
Matériel	277 375 €
TOTAL	651 794 €

► CALCUL DE LA SUBVENTION DU CONSEIL GÉNÉRAL

Compte tenu des dépenses éligibles ci-dessus et des aides apportées par le Grand Montauban, le Conseil Général pourrait intervenir de la façon suivante, au titre de sa politique "Avenir Entreprise" :

- ✓ immobilier : une aide de 45 234 € (20% x 226 169 €)

	Investissement prévu	Assiette retenue Conseil Général 82	Montant de subvention proposée
Investissement immobilier	374 419 €	226 169 €	45 234 €
Investissement matériel	277 375 €	277 375 €	18 492 €
TOTAL	651 794 €	503 544 €	63 726 €

► LE PLAN DE FINANCEMENT

Dans ce cadre, le financement s'établirait comme suit :

	Montant H.T.
Conseil Général 82	63 726 € *
Grand Montauban	65 180 €
Autres financements (emprunt...)	522 888 €
TOTAL RECETTES	651 794 €

* 45 234 euros au titre de l'aide à l'investissement immobilier objet du présent rapport et 18 492 euros au titre de l'aide à l'investissement mobilier (voir dossier présenté à cette même commission)

► AVIS DU COMITÉ AVENIR ENTREPRISE

Après examen de la demande, le comité technique « Avenir Entreprise » dans sa séance du 11 mai 2011 considérant :

- que cette entreprise emblématique du département a été reprise par les salariés en association avec le groupe DEF,
- que 56 emplois ont été préservés et que 7 nouvelles embauches ont déjà eu lieu,
- qu'étant donné la vétusté des anciens bâtiments, une location avec travaux de mise aux normes est indispensable pour la poursuite de l'activité,

propose d'accorder à la Société Bouyer Industrie une subvention d'un montant de **45 234 €** pour les investissements immobiliers, au titre d'un programme d'investissements de 3 ans.

* * * * *

S.E.R.P. COMPLEXES BIOTECHNIQUES

La société SERP a été créée en 1988 à Gragnague. En juin 1988, la société SERP rachète les actifs de la société SELEC à Montréjeau (31) où l'activité est exercée jusqu'au 30 Novembre 1994. En décembre 1994, la société déménage dans une structure nouvellement créée à Castelsarrasin (82) où elle exerce son activité depuis.

La société SERP développe des produits de beauté alliant science et technologie. Elle s'adresse aux professionnels, instituts ou spas en France et à l'étranger.

Le site de Castelsarrasin regroupe la recherche, la fabrication, le contrôle, le conditionnement, les expéditions et tous les services administratifs et commerciaux.

Les équipements actuels permettent la production annuelle de :

- 2 000 000 d'ampoules de 2 ml à 10 ml
- 800 000 tubes de 4 ml à 150 ml
- 500 tonnes de masques chauds conditionnés en sachets de 400 et 800 grammes
- 200 tonnes d'émulsion conditionnés en pots ou flacons
- 50 tonnes de masques froids à base d'alginate conditionnés en sachets de 15 à 50 grammes.

La gamme comprend des produits pour le visage, le buste et le corps appliqués selon un protocole spécifique qui permet de réaliser, en un seul et même traitement, trois techniques d'esthétique : la vasodilatation, la microstimulation et la ionophorèse. Cette méthode unique, ayant fait l'objet d'un brevet international, est toujours reconnue par le milieu professionnel.

En outre, la société développe régulièrement des protocoles de soins en fonction de molécules nouvellement mises sur le marché et des tendances développées par les marques leader.

Enfin, la société met très régulièrement sur le marché de nouveaux produits et méthodes, en phase avec les attentes de ses clients.

► LE PROJET

Afin d'assurer sa pérennité et son développement, SERP a décidé de mettre sur le marché une nouvelle gamme de produits bio. Le programme consiste à mettre en place une nouvelle ligne de production ainsi qu'à embaucher un ingénieur biochimiste capable de réaliser des études de conception/formulation, mise au point et tests.

Ce projet requiert également la création d'un packaging spécifique et doit permettre :

- l'accès à de nouveaux marchés
- la pérennisation de l'entreprise
- l'augmentation du CA en France et à l'exportation
- la création d'un emploi d'ingénieur biochimiste

► LES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILIER

	A réaliser	Retenu Conseil Général
Investissement immobilier		
Aménagements intérieurs de la zone de fabrication	20 563 €	0 €
Aménagements intérieurs de la zone de stockage	10 020 €	10 020 €
TOTAL IMMOBILIER	30 583 €	10 020 €

Ces travaux immobiliers sont éligibles à la politique *Avenir Entreprise* du Conseil Général qui pourrait intervenir à hauteur maximale de 20 % des dépenses retenues.

Toutefois, seuls seront retenus ici les aménagements intérieurs de la zone de stockage étant donné que le Conseil Régional intervient déjà sur la partie fabrication.

► LE COÛT DE L'OPÉRATION

Investissements	Montant H.T.
Immobilier	30 583 €
Matériel	185 446 €
Immatériel	183 032 €
TOTAL	399 061 €

► CALCUL DE LA SUBVENTION DU CONSEIL GÉNÉRAL

Compte tenu des dépenses éligibles ci-dessus et des aides apportées par la Région, le Conseil Général pourrait intervenir de la façon suivante, au titre de sa politique *Avenir Entreprise* :

- ✓ immobilier : une aide de 1503 € (soit 15 % de 10 020 euros)

	Investissement prévu	Assiette retenue Conseil Général 82	Montant de subvention proposée
Investissement immobilier	30 583 €	10 020 €	1 503 €
Investissement matériel	185 446 €	0 €	0 €
Investissement immatériel	183 032 €	136 261 €	7 500 €
TOTAL	399 061 €	146 281 €	9 003

► LE PLAN DE FINANCEMENT

Dans ce cadre, le financement s'établirait comme suit :

	Montant H.T.
Conseil Général 82	9 003 € *
Conseil Régional	50 721 €
Autres financements (crédit-bail...)	339 337 €
TOTAL RECETTES	390 058 €

* 1 503 euros au titre de l'aide à l'investissement immobilier objet du présent rapport et 7 500 euros au titre de l'aide à l'investissement immatériel (voir dossier présenté à cette même commission)

► AVIS DU COMITÉ AVENIR ENTREPRISE

Après examen de la demande, le comité technique « Avenir Entreprise » dans sa séance du 11 Mai 2011 considérant :

- que cette entreprise après une année difficile se lance dans un projet innovant en matière de produits cosmétiques bio,

- qu'il est nécessaire de les accompagner pour la mise en place du nouveau matériel spécifique pour le développement de cette gamme bio,

propose d'accorder à l'entreprise S.E.R.P. COMPLEXES BIOTECHNIQUES de Castelsarrasin une subvention d'un montant de 1 503 € pour les investissements immobiliers, au titre d'un programme d'investissements de 3 ans.

* * * * *

Société BOYER SA à MOISSAC

La marque PHILIBON prend naissance en 1963, déposée par Claude BOYER. En 1981, Madame et Monsieur BOYER, exploitants agricoles à Saint-Paul d'Espis décident de conditionner sur l'exploitation leurs melons et ceux d'autres producteurs de la région, suite à une demande accrue de la distribution, sous la marque PHILIBON, née du lieu dit "PHILIPUM", berceau de la famille.

En 1988, l'activité française de conditionnement est transférée dans les locaux de Moissac, 22 avenue Jean-Jaurès en partenariat avec un expéditeur local.

Quatre ans plus tard, ils fondent la Société BOYER S.A.

En 1995, le capital de la société est porté à 2 500 KF et la société élargit son marché au travers d'autres produits : prunes, raisins, ananas, mais toujours dans une démarche de qualité constante depuis le début de l'activité. Elle s'implante en Espagne, dans la région de Séville et en Martinique (1997).

En 1999, la famille BOYER décide la construction d'une station de conditionnement adaptée aux normes de qualité et de traçabilité en vigueur ou à venir. Le site choisi est situé à Moissac, lieu-dit Borde Rouge, sur un terrain de 41 000 m² pour un bâtiment de 12 000 m². Pour conforter leur décision, ils se prononcent favorablement sur l'achat de la SA MARTIN située à Saint-Laurent Lohmie dans le Lot, avec l'assentiment des producteurs de l'O.P. QUERCYFEL et des dirigeants de cette société. Le but est d'accroître les apports de marchandises vers la nouvelle station et d'assurer un équilibre de rentabilité.

En avril 2000, la famille BOYER réalise l'acquisition de la SA ONEZIME, via la holding BD BOYER DÉVELOPPEMENT. Cela permet au groupe de concentrer l'offre de ses produits leaders (melon, prune, raisin) et d'optimiser ses moyens en ressources humaines. La fusion entre la SA MARTIN et la SA BOYER se fait ce même mois. La station est inaugurée le 1er Juillet en présence des responsables politiques, administratifs et commerciaux locaux, régionaux, nationaux (Métropole et D.O.M.), et aussi internationaux (Espagne, Italie, Belgique). La société obtient la certification ISO 9002 en octobre. Une augmentation substantielle des tonnages apports se fait avec les O.P. voisines : AGMM, CFQG, QUALIFRUIT, QUERCYFEL.

En 2004, après une année difficile pour les fruits et légumes, la société se transforme en société par Actions Simplifiée. Dans le même temps, l'activité de la S.A. ONEZIME est apportée en location gérance à BOYER S.A.S pour optimiser les synergies. La société fête les 40 ans de la marque PHILIBON et 20 ans de présence aux Antilles.

En 2005, la société s'implante au Maroc et accroît ses apports dans le Sud-Est à travers la location des bâtiments CARDELL (pour un meilleur suivi client dans son planning annuel).

Le 29 octobre 2010, une augmentation de capital de 3 000 k€ est réalisée portant celui-ci à 4 200 k€ afin de préparer la transmission de l'entreprise familiale aux deux fils, Joël et Jean-Marc.

Le 22 décembre 2010, la SAS Boyer devient une SAS à directoire et Claude laisse la direction de l'ensemble à ses fils Joël (président) et Jean-Marc (directeur général).

La société BOYER est spécialisée dans le négoce, le conditionnement et l'expédition de fruits et légumes. Elle produit, achète, conditionne et commercialise ses produits et notamment, la prune, le melon (20 000 tonnes par an), la cerise et le raisin.

L'activité de la société est principalement centrée sur la période d'avril à octobre.

L'entreprise exploite un bâtiment de 12 000 m² sur un terrain de 41 000 m² à Moissac. Elle emploie environ 120 personnes en équivalent temps plein dont 39 en CDI.

La société possède 3 bureaux de vente : Moissac (4 commerciaux), Rungis (1 commercial) et Le Moule en Guadeloupe (1 commercial).

► LE PROJET

La société a créé une unité de biométhanisation (coût total : 1345 k€) pour traiter ses déchets sur son site de Moissac, avec plusieurs objectifs :

- traiter les co-produits sur le site ;
- produire de l'électricité et de la chaleur par co-génération (revendue à ERDF) ;
- rejeter un digestat épuré ;
- et générer un compostat réutilisable par l'agriculture locale.

L'objet de la présente demande porte sur les aménagements intérieurs et extérieurs de cette nouvelle unité de biométhanisation agricole.

► LES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILIER

	A réaliser	Retenu Conseil Général
Investissement immobilier		
Fosse à drèches de pommes	33 620 €	33 620 €
Bennes ridelles fixes	8 080 €	8 080 €
Aménagements extérieurs usine (bardage, enrobé...)	50 000 €	50 000 €
TOTAL IMMOBILIER	91 700 €	91 700 €

► LE COÛT DE L'OPÉRATION

Investissements	Montant H.T.
Immobilier	91 700 €
TOTAL	91 700 €

► CALCUL DE LA SUBVENTION DU CONSEIL GÉNÉRAL

Compte tenu des dépenses retenues plus haut, le Conseil Général pourrait intervenir de la façon suivante, au titre de sa politique *Avenir Entreprise* :

- ✓ immobilier : une aide de 27 510 € soit 30% de 91 700 euros

	Investissement prévu	Assiette retenue Conseil Général 82	Montant de subvention proposée
Investissement immobilier	91 700 €	91 700 €	27 510 €
TOTAL	91 700 €	91 700 €	27 510 €

Au total, une proposition de subvention d'un montant de **27 510 €** pour un programme d'investissement sur 2 ans.

► LE PLAN DE FINANCEMENT

Dans ce cadre, le financement s'établirait comme suit :

	Montant H.T.
Conseil Général 82	27 510 €
Autres financements (auto-financement)	64 190 €
TOTAL RECETTES	91 700 €

► AVIS DU COMITÉ AVENIR ENTREPRISE

Après examen de la demande, le comité technique « Avenir Entreprise » considérant :

- qu'à la suite de la réalisation de l'usine de biométhanisation agricole, l'entreprise souhaite réaliser des aménagements complémentaires pour mettre en valeur cet investissement,

propose d'accorder à la société BOYER S.A à Moissac une subvention d'un montant de 27 510 € pour les investissements immobiliers, au titre d'un programme d'investissements de 3 ans.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi des subventions sollicitées.

* * * * *

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental sur :

L'article 20426 sous-fonction 93 pour l'aide aux investissements en immobilier.

Autorisation de programme 2011	400 000 €
Engagement 2011	0 €
Engagement à la commission permanente de ce jour	74 247 €
Disponible	325 753 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du comité technique « Avenir Entreprise » réuni le 11 mai 2011,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions suivantes pour les investissements immobiliers au titre d'un programme d'investissements de 3 ans :

- 45 234 € à Bouyer Industrie à Montauban ;
- 1 503 € à SERP Complexes Biotechniques à Castelsarrasin ;
- 27 510 € à la Société Boyer S.A. à Moissac ;

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 20426, sous-fonction 93 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,